

NOTE EXPLICATIVE

Bernissart est affiliée à l'intercommunale Igretec.

Parmi les services que peut rendre l'intercommunale, se trouve notamment le recensement et le contrôle des déclarations et des activités relatives à la taxe force motrice.

La mission consiste notamment en

* une révision du règlement taxe en vue d'éviter toute interprétation équivoque

* effectuer un « contrôle sans risque », contrôle destiné à déceler les manquements et rémunérer sur la plus-value réalisée par la commune

* vérification périodique des activités soumises à des variations d'utilisation des moteurs (activités saisonnières, chantiers temporaires,...)

...

Cela permettra d'établir l'assiette imposable et de déterminer la puissance exonérée dans le code du Plan Marshall afin que la commune puisse récupérer de la région le montant de ces exonérations.